# Réunion du Conseil Municipal de Lipsheim du 16 juillet 2019

Nombre de Membres dont

le conseil doit être composé : 19 Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 15 + 4 procurations

L'an deux mil dix-neuf, le 16 juillet à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lipsheim, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 mars 2014, se sont réunis en séance, sous la présidence de leur Maire René SCHAAL, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par la Mairie conformément aux articles L 2121 - 10 et 11 du Code Général des Collectivités, le 9 juillet 2019

#### Ordre du jour

- 1. Finances subvention KM solidarité
- 2. Finances vente épareuse / Débroussailleuse
- 3. Finances Arboriculteurs / attribution des marchés
- 4. Eurométropole de Strasbourg projets espaces publics 2019
- 5. Travaux piste cyclable Fegersheim / Eclairage public
- 6. Périscolaire OPAL Modification DSP
- 7. Plan partenarial d'aménagement

Presents: R. SCHAAL - JP RAYNAUD - I REHM - FISCHER F - C OTT- G MULLER - S LOBSTEIN - C CATALLI - - S ZIMMERMANN - D ZIARKOWSKI - J HOLTZMANN - JC SOULE - G KAERLE - JC BUFFENOIR — A CUTONE

Abs. Excusés E. FINCK proc à S ZIMMERMANN – D HIPP proc à G KAERLE- L BAHY proc à R SCHAAL – G SUPPER proc à A CUTONE Abs:/

Les Conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

JC BUFFENOIR ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'elle/il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, le Directeur Général des Services Vincent EHRHARDT, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération

#### 1. Finances – subvention KM solidarité

L'Eurodistrict a sollicité notre commune pour la participation à la manifestation « KM SOLIDARITE ». Ce sont les élèves des classes de l'école élémentaire qui ont relevé le défi pour parcourir un maximum de KM pendant un laps de temps donné.

Les villes partenaires s'engagent à contribuer à raison de 20 centimes par kilomètre parcouru par élève. Les dons ainsi récoltés seront versés à part égales à une association française et une association allemande qui s'engagent pour les enfants handicapés ou malades.

Cette manifestation a eu lieu le 13 mai 2019.

Nombre d'enfant de Lipsheim: 133

KM parcourus: 277.5

A raison de 0.20 cts par KM somme à verser = 55.50 €

Association française concernée : ARAHM 116 rue de la Ganzau 67100 STRASBOURG

#### Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

**approuve** le versement d'une subvention dont les règles ont été explicitées ci-dessus. Le montant de la subvention est calculé sur le principe suivant :

- Nombre de KM parcouru x 0.20 par KM par élève = 277.5 x 0.2 = 55.50 €
- La subvention est versée à ARAHM 116 rue de la Ganzau 67100 STRASBOURG

Décide d'arrondir la somme et fixe le montant de la subvention à 100 €

Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention

# 2. Finances – vente épareuse / Débroussailleuse

Le conseil municipal a acquis dans les années 1990 un bras débroussailleur. Celui-ci a rendu de bons et loyaux services et vient d'être remplacé par une nouvelle épareuse – cf délibération du CM du 19 mars 2019. Cet ancien matériel est hors service et sa valeur est guasi nul

# Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

**Décide** de vendre cet ancien bras débroussailleur de marque MC CONNEL pour une somme de 150 € Les écritures comptables seront réalisées et cet equipment sera enlevé de l'actif de la commune.

Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention

#### 3. Finances – Arboriculteurs / attribution des marchés

Par délibération du 19 mars 2019 le Conseil municipal a validé la réhabilitation de la toiture du pavillon des Arboriculteurs et l'adjonction d'un bloc sanitaire et local de rangement.

La consultation a été réalisée conformément au code de la commande publique pour un ensemble de lot

#### Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

**Valide** les travaux de réhabilitation et d'extension du pavillon des arboriculteurs **Confie** les travaux aux entreprises ci-dessous pour les montants suivants :

• Lot 01 VRD / ASSAINISSEMENT pour un montant de HT 2 500 € TTC 3 000€

Entreprise SPIESS 25 rue du Soleil 67230 KERTZFELD

Lot 02 GROS ŒUVRE / ISOLATION EXTERIEURE / RAVALEMENT

pour un montant de HT 00 000.00 €

TTC 00 000.00 €

Le lot 02 a été déclaré infructueux en raison de l'ecart trop important entre le montant estimé et le montant proposé.

• Lot 03 COUVERTURE / ZINGUERIE

pour un montant de HT 28 504 €

TTC 34 204.80 €

ADAM TOITURES 2 Rue de l' Artisanat 67640 FEGERSHEIM

Lot 04 CLOISONS SECHES / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS

pour un montant de HT 3 900 €

TTC 4 680 €

ABRI BATISSE 37 rue Saglio 67100 STRASBOURG

Lot 05 MENUISERIES EXTERIEURES PVC

pour un montant de HT 431.65 €

TTC 517.98 €

Menuiserie JUNG Route de Saverne 67790 STEINBOURG

• Lot 06 MENUISERIE INTERIEURE

pour un montant de HT 5 509.60 €

TTC 6 611.52 €

Menuiserie JUNG Route de Saverne 67790 STEINBOURG

Lot 07 ELECTRICITE COURANT FAIBLE

pour un montant de HT 7 800 €

TTC 9 360 €

ELECTRICITE KOESSLER 19 rue de l'Industrie 67170 BRUMATH

Lot 08 SANITAIRE

pour un montant de HT 00 000.00 €

TTC 00 000.00 €

Le lot 08 a été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre

Lot 09 CARRELAGE / FAIENCE

pour un montant de HT 2 918 € TTC 3 501.60 €

DIPOL 1 Rue de la Batterie 67118 GEISPOLSHEIM

Lot 10 PEINTURE INTERIEURE

pour un montant de HT 1 177.96 € TTC 1 413.55 €

DECOPEINT 2 Rue Mathis 67840 KILSTETT

Par

19 voix pour 0 voix contre 0 abstention

# 4. Eurométropole de Strasbourg – projets espaces publics 2019 / voirie

### Le Conseil Municipal

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu l'article 5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ouï le rapport de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

**Approuve** l'ajustement du programme ayant fait l'objet d'une délibération de la commission permanente de l'EMS du 28 juin 2019 - de la Direction des Projets sur l'Espace Public concernant l'exécution des projets de voirie et équipements (signalisation statique et dynamique), d'eau, d'assainissement sur l'espace public Strasbourg et Communes de l'Eurométropole pour l'année 2019

Opération	2018LIP4954				LIPSHEIM				•	1					
Site projet	Place Berlioz														
tronçon/tranche	2/2	Début	COMPLET					Fin	COMPLET						
Mt total prévisionnel						Externe		T1	AMC	AMO NON					
													TTC		
Eau Etat entretien réseau			_	Conduite branchement		Pose				Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	10000€		
								_	Total délibéré EMS : 10						

				Ī			7 6	ETUDE	S ET	1				
Opération	2019LII	P01		LIPSHEIM				TRAVAUX						
Site projet	Rue Sc	hubert												
tronçon/tranche	1/1	Début Placette					lacett	lacette						
Mt total prévisionnel	20 000	€		AMO	non									
											TTC			
Voirie et equipements Etat entretien				réam	travaux	•	Trx profondeur	en	Type marché	МАРА	20000€			
									Total délibéré EMS :					

Opération	2018LI	LIPSHEIM					SUITE ETUDES ET TRAVAUX						3			
Site projet	Impass	Impasse Gounod														
tronçon/tranche	2/2	Début	Début COMPLET					Fin	COMPLET							
Mt total prévisionnel	30 000	€	MO	E	Interne		T1	AM	0	non						
												TTC				
Voirie et equipements Etat entretien			Voie	Voie desserte r			refection			Trx en faible Type marché MAPA			MAPA	9000€		
									_	Total délibéré EMS :					9000€	

Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention

# 5. Travaux – piste cyclable Fegersheim / Eclairage public

L'Eurométropole de Strasbourg réalise courant année 2019 les travaux de voirie pour transformer le chemin rural en bordure de la RD 1083 en piste cyclable. Cette piste reliera à terme la gare de Lipsheim et le giratoire au nord de Fegersheim à hauteur de l'echangeur du contournement sud (à hauteur de l'entreprise Lilly) et se raccordera au réseau allant vers Illkirch et Geispolsheim.

Lors de differentes réunions, il a été proposé de mettre en place un éclairage public tout au long de cette piste. Il est à rappeler que la réalisation de la piste- travaux voirie- est une compétence de l'Eurométropole de Strasbourg, alors que la mise en place de l'éclairage est une compétence communale.

Le maire indique que cette répartition des compétences adoptée il y a une cinquantaine d'années concernait l'éclairage des centres d'agglomération. Il demande à l'Eurométropole de prendre en charge l'éclairage des pistes intercommunales, investissements d'autant plus justifiés que dans le cadre de son plan climat l'Eurométropole veut favoriser le développement des déplacements en "mode doux".

Ce dossier est à traiter dans le cadre d'un accord intercommunal entre Fegersheim et Lipsheim.

De ce fait il est proposé aux 2 conseils municipaux de conclure par convention un accord fixant les modalités financières et techniques de cette opération.

Le Conseil Municipal Ouï le rapport de Monsieur le Maire Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Après en avoir délibéré

**Approuve** le projet de convention ayant pour objet de fixer les modalités de financement et de confier à la commune de Fegersheim, qui l'accepte, le soin de réaliser les travaux de mise en place de l'eclairage public le long de la piste cyclable reliant Lipsheim à Fegersheim dans le cadre des travaux de réalisation de ladite piste cyclable, assurés par l'EMS

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et autres documents nécessaires au marché

- PROJET DE CONVENTION -

Par

18 voix pour

0 voix contre

1 abstention - A CUTONE

#### 6. Périscolaire – OPAL Modification DSP

Par délibération prise en date du 14 juin 2016, le conseil municipal a confirmé le choix de l'OPAL comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du centre d'accueil périscolaire de Lipsheim.

Par délibération prise en date du 20 décembre 2016, le conseil municipal a validé un avenant 01 portant augmentation du nombre d'enfants le mercredi après-midi passant ainsi de 34 à 48 enfants.

Par délibération du 21 novembre 2017, le conseil municipal a validé un avenant 02 portant modification des règles de fonctionnement suite à la modification de l'organisation de la semaine scolaire

Vu la demande de nombreux parents à vouloir inscrire leurs enfants au périscolaire et ce pendant la pause méridenne

Le conseil municipal Ouï le rapport de Monsieur le Maire Vu l'avis du conseil municipal réuni en commission plénière, Après en avoir délibéré

**Approuve** la modification des règles de fonctionnement de la DSP signée en date du 14 juin 2016 par l'augmentation du nombre d'enfants surtout à la pause méridienne :

- o Pause méridienne : Passage de 75 à 85 enfants
- o Accueil du soir passage de 48 à 66
- o Pas de changement pour le nbre de « petits »

**Valide et approuve** le budget prévisionnel modifié 2019 et 2020 et 2021 présentés et ci-annexés concernant la délégation de Service Publique pour le Périscolaire de Lipsheim

**Autorise** le maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la DSP et tout acte concourant à la bonne exécution de la présente délibération

Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention

### 7. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG – contrat projet partenarial d'Aménagement (A35)

Dans une volonté d'encourager les projets d'aménagement sur des secteurs complexes qui nécessitent une programmation d'ensemble ambitieuse et diversifiée, la loi n°2018-772 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), propose un outil partenarial pour mobiliser l'engagement de toutes les parties prenantes au bénéfice d'une concrétisation rapide des opérations : le Contrat Projet de Partenarial d'Aménagement (CPPA).

Créé par les nouveaux articles L.312-1 et L.312-2 du code de l'urbanisme, cet outil partenarial est un contrat qui associe l'État, et potentiellement toutes autres parties prenantes publiques. Il traduit la volonté d'une démarche partenariale pour porter un projet de territoire dans la durée.

L'article L.312-2 du code de l'urbanisme, prévoit que les communes seront associées à l'élaboration du projet de PPA. Dans cette perspective, les communes sont consultées sur le projet. Leur participation au sein « de l'atelier des territoires », qui se tiendra sous maitrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, permettra de prendre en compte leurs observations et propositions.

En matière de gouvernance locale, l'Eurométropole de Strasbourg, le Conseil Départemental du Bas-Rhin -puis la future collectivité européenne Alsace qui sera créée en janvier 2021-, le Conseil de la région Grand-Est, la ville de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent seront signataires du Projet de contrat Partenarial

d'Aménagement et pleinement intégrées au projet, afin de développer les synergies et de faire fructifier les visions novatrices.

Le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement a pour objet d'étudier et proposer de nouveaux aménagements sur le territoire autour des axes actuels et couvrant la totalité des emprises de l'A35 et de la RN4/A351et au-delà de ces emprises sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans sa délibération du 3 mai 2019 le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, a approuvé la stratégie du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et a autorisé le Président ou son-sa représentant-e, à signer le contrat entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent.

# Objectifs poursuivis par le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement

Cette réflexion partenariale ouvre de nouvelles perspectives sur le rôle à jouer par la requalification des infrastructures de l'A35 et l'axe RN4/A351, et sur les enjeux d'aménagement et de politique de transport à traiter conjointement autour de ces voies.

Le présent contrat répond notamment à deux objectifs principaux :

- Pérenniser et démultiplier le partenariat actuel autour de la requalification de l'A35 et de l'axe RN4/A351, du « Grenelle des Mobilités », à travers une mobilisation des partenaires institutionnels et d'un élargissement à d'autres co-signataires dans un second temps, pour mettre en synergie toutes les parties prenantes des territoires concernés et des problématiques croisées d'aménagement et de transport.
- Assurer une bonne articulation entre les projets d'aménagement des territoires aux différentes échelles et les évolutions en matière de mobilité.

Les actions prévues dans le cadre du présent CPPA se déclinent en deux principaux temps, « l'atelier des territoires » et les « études pré-opérationnelles ».

« L'atelier des territoires »

Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, à l'initiative, explore depuis 2006, avec les collectivités locales, de nouvelles approches de projet et de partenariat sur des territoires à enjeux complexes ou en manque d'ingénierie. Dans le cadre du présent CPPA, cette démarche sera déployée, avec le concours financier du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, sur le sujet du devenir des espaces aux abords de l'A35 et de la RN4/A351. Elle sera mise en œuvre de manière adaptée et concertée pour prendre en compte les spécificités du contexte et les attentes des partenaires.

Une équipe rassemblant des compétences pluridisciplinaires, en termes d'analyse territoriale et de conception urbaine notamment, sera mobilisée. Elle aura vocation à capitaliser et à interroger les travaux et ressources d'ores et déjà mobilisables (expertises développées par l'ADEUS, scénarios d'évolution des infrastructures et mobilités développés dans les comités dédiés) pour structurer des débats et faire émerger des visions communes sur l'avenir du territoire et sur les chemins à suivre pour conduire ces transformations. Les communes sont invitées à participer à « l'Atelier des territoires » qui démarrera dès juillet 2019.

- « Les études pré opérationnelles ».

Les secteurs opérationnels retenus à l'issue de « l'Atelier des territoires », feront l'objet d'études pré opérationnelles, échelonnées dans le temps, permettant de concevoir des futures interventions sur l'aménagement ou le paysagement des espaces attenants, et d'articuler les projets déjà engagés sur des secteurs connexes avec les enjeux d'ensemble.

La mise en place de ce premier contrat de Projet Partenarial d'Aménagement devra,

- s'enrichir de la diversité des territoires.
- apporter des solutions aux attentes, visibles et crédibles, dans des délais rapprochés à titre d'exemple, des actions de pré-verdissement de certaines zones sans mettre en cause la cohérence du projet d'ensemble.

A travers l'ambition d'une métropole durable, il s'agira aussi, de maîtriser l'étalement urbain et la consommation foncière, en donnant toute leur place aux espaces naturels, en renforçant par exemple les ilots de verdure en cœur d'agglomération pour permettre le développement d'îlots de fraîcheur.

Du fait du rôle des voies rapides métropolitaines dans l'accessibilité au cœur d'agglomération, et des coupures qu'elles représentent aujourd'hui dans les territoires qu'elles traversent, ces ambitions devront être inscrites au

fondement de tout projet de transformation des espaces. Elles impliquent de viser un développement équilibré des territoires tant à l'échelle de proximité des quartiers autour des infrastructures qu'à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Lors de sa réunion du 21 mai 2019, le conseil municipal a reporté cette délibération afin que le président de l'Eurométropole sollicité par un courrier du maire en date du 24 mai s'engage à étendre les études à l'ensemble des voies structurantes en particulier, celles intéressant plus particulièrement Lipsheim à savoir la rocade sud et la RD1083. Aucune réponse officielle n'a été donnée à ce courrier. Aussi , il est proposé de ne pas participer à ce projet partenarial.

# Le Conseil Municipal de Lipsheim après en avoir délibéré

décide de ne pas participer au Projet partenarial d'aménagement et n'accepte pas le projet tel qu'il lui est proposé

Monsieur le Maire est chargé de transmettre le message au Président de l'Eurométropole

### Par

19 voix pour

0 voix contre

0 abstention